Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260421-CM2104202620-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 8 avril 2026
Date de publication : 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-et-un avril, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VÉLY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Pascale AUDOIN – Nathalie BELLOCHE – Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN –Claude LE QUELLENEC – André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VÉLY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Charlotte RODRIGUEZ à Laure SIMON
- Franck BLANDEAU à Stéphane RIO
- Mélanie BIDAULT à Christelle HENOFF
- Vincent LE HUITOUX à Jérôme ROUILLON

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

- Martine DI GUGLIELMO
-

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 27 voix pour et 1 abstention.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260421-CM2104202620-DE

Conseil municipal du 21 avril 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 qui précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du compte financier unique,

Vu le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune de Caudan,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'affecter le résultat d'investissement de + 700 004,26 € en excédent reporté en section d'investissement (chapitre 001) de l'exercice 2026,

- d'affecter le résultat de fonctionnement de + 1 854 024,71 € pour 500 000 € en excédent reporté en section de fonctionnement (chapitre 002) de l'exercice 2026 et pour 1 354 024,71 € en excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068).

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Pour copie conforme,

Le Maire,

Fabrice VELY